



« PANEL SUR LE DROIT A L'ETAT CIVIL DES ENFANTS, ET LES DROITS DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES, EN MILIEU RURAL »



INSTITUT DE LA FRANCOPHONIE POUR L'EDUCATION ET LA FORMATION

POINTE DES ALMADIES, DAKAR,

13 AVRIL 2018

© Sénégal Avril 2018

Tous droits réservés. Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduit ou transmise sous aucune forme ou moyen électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou l'usage de toute unité d'emmagasinement d'information ou de système de retrait d'information sans la permission au préalable du Gouvernement du Sénégal.

Les idées et opinions exprimées dans cet ouvrage le sont sous la seule responsabilité de leurs auteurs et ne sauraient en rien préjuger d'une position officielle de l'Etat du Sénégal.

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS.....	4
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANEL.....	5
II. DEROULEMENT DU PANEL.....	7
III. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A FAIRE.....	22
IV. ANNEXES	24

LISTE DES ABREVIATIONS

AMLD : Alliance pour la Migration, Leadership et Développement

AUF : Agence universitaire de la Francophonie

BQD : Bureau du Québec à Dakar

CLVF : Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes

DPDE : Direction de la protection de l'Enfant

FAWE : Forum des éducatrices africaines

FECSDA Femmes Education Culture Santé et Développement en Afrique

HCDH/BRAO : Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme//Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest

IFEF : Institut Francophone pour l'Education et la Formation

MBGPE : Ministère de la Bonne gouvernance et de la Protection de l'enfance

MIANF : Ministère de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Francophonie

MRIF : Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

OSC : Organisations de la Société Civile

OSF : Open Society Foundations

REFPAM : Réseau des Femmes Parlementaires de la Mauritanie

REPSFECO : Réseau Femme, Paix et Sécurité du Sénégal

RF-EFH : Réseau Francophone pour l'Egalité Femme- Homme

UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population

UNICEF : Fonds des Nations unies pour l'enfance

WILDAF : Women in Law and Development in Africa

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PANEL

A. INTRODUCTION

L'Etat civil, droit fondamental et universel, consiste principalement en l'enregistrement systématique des naissances, des décès et de l'état matrimonial des individus. Il relève de la reconnaissance permanente et officielle de l'existence d'un enfant conformément à l'article 7 de la convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui stipule que : « *L'enfant est enregistré aussitôt à sa naissance et a, dès celle-ci, le droit à un nom, (...) une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevés par eux* ».

L'état civil joue deux fonctions majeures : une fonction **administrative**, et une fonction **statistique**. La fonction administrative renvoie à l'action d'identification des personnes suivant des documents légaux prouvant leur existence et leur statut matrimonial. La fonction statistique elle, permet de chiffrer les événements, de suivre l'évolution de la population et d'analyser celle de la fécondité, de la mortalité et de la nuptialité.

En ce 21^{ème} siècle, la question de **la régularité de l'état civil demeure un problème récurrent dans beaucoup de pays du monde**. 1 enfant sur 3 n'est pas déclaré dans le monde, et n'a donc pas d'existence légale. Selon l'UNICEF 230 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés à leur naissance. 64% de ces enfants se trouvent en Asie du Sud-Est, et 62% en Afrique sub-saharienne. En **Afrique Sub-saharienne, 85 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'Etat civil. On compte 6 millions d'enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans la même situation**. L'espace francophone étant caractérisé par une grande diversité de situations politique, économique, culturelle, sociale et religieuse, les pistes de solution restent mitigées.

L'absence d'Etat Civil constitue un **mécanisme absolu d'exclusion sociale, les enfants non déclarés sont en état de « mort civile »**. Parce que le droit à un état civil pour un enfant, qu'il soit issu du milieu rural ou urbain, relève de la justice sociale, de la démocratie mais aussi et surtout du développement, le Réseau Francophone pour l'Egalité Femme- Homme (RF-EFH), en partenariat avec le Bureau du Québec, l'Institut de la Francophonie pour l'Education et la Formation (IFEF) et le Gouvernement du Sénégal ont mis en œuvre un exercice issu d'une **coopération triangulaire** pour apporter **un soutien technique ainsi que des actions de plaidoyer qui favoriseront l'adoption de lois, de politiques et de standards en faveur d'un enregistrement universel et gratuit des naissances, conformément aux normes internationales.**

C'est ainsi que, profitant de la visite de Madame Miville DECHENE, Emissaire aux Droits et libertés de la personne, le RF-EFH, le Bureau du Québec, l'Institut Francophone pour l'Education et la Formation, les membres du gouvernement intéressés ainsi que la Société Civile, ont organisé un Panel, le vendredi 13 Avril 2018, **pour échanger sur les questions de nationalité, d'Etat Civil des enfants dans l'espace francophone, et des Droits des Femmes en milieu rural.** Conformément aux conclusions de la 62^{ème} Session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, les enjeux relatifs aux Droits des Femmes rurales (accès à la terre et aux moyens de production), à leur autonomisation à l'atteinte d'une égalité effective entre les Femmes et les Hommes, dans les pays africains, et surtout dans les pays francophones, ont été abordés, suivis **d'un partage d'expériences avec des femmes actrices de développement, entrepreneures, chefs de Projets et partie prenante dans la lutte pour l'égalité Femme-Homme.**

II. METHODOLOGIE DU PANEL

Le Panel a duré quatre heures et était structuré en deux sessions consacrées aux sujets suivants :

- *Le droit à l'Etat Civil des Enfants : Enjeux et Défis au sein de l'espace francophone ;*
- *Les Droits des femmes et des jeunes filles en milieu rural : Accès à la terre, accès aux moyens de production. Création d'un patronat féminin.*

Les interventions ont été suivies de débats en plénière. Les recommandations, issues du Panel, validées par consensus, sont consignées dans le présent rapport partagé avec toutes les structures concernées.

III. DEROULEMENT DU PANEL

A. OUVERTURE DU PANEL

Après un tour de table, le panel a été introduit par:

- Madame Mona LAROUSSI, Directrice adjointe de l'Institut Francophone pour l'Education et la Formation ;
- Professeur Ndioro NDIAYE, Président de l'Alliance pour la Migration, le Leadership et le Développement (AMLD), Ministre Conseiller auprès du Président de la République ;
- Madame Julie MIVILLE-DECHENE, Emissaire aux Droits et liberté de la Personne ;
- Excellence Monsieur l'Ambassadeur Augustin Richard PARAINA, ambassadeur de Madagascar au Sénégal, président du groupe des ambassadeurs francophones.
- Monsieur Sonhibou LY, Représentant du Ministre de la Protection de l'enfance et de la Bonne Gouvernance et du Directeur de la promotion des Droits de l'Enfance,

- Madame Penda MBOW, Représentante Spéciale du Président de la République du Sénégal auprès de l'OIF ;
- Madame Aissatou DIOUF, Représentant de Madame La Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre, Madame Salimata DIOP DIENG,
- Madame Tiné NDOYE, Présidente du Conseil national des produits du cru ;
- Monsieur Magueye TOURE, Directeur de la Francophonie ;

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, **Madame LAROUSSI**, a rappelé que l'accès et le respect des droits de tous constituent une des préoccupations majeures de la Francophonie. Elle ajoutée que l'Institut Francophone pour l'Education et le Formation (IFEFF) ne travaille pas exclusivement sur des sujets concernant les capitales. **Le monde rural représente aussi une cible de choix de l'institution. Ce séminaire est une occasion pour nous de le confirmer et l'IFEFF est à l'écoute des recommandations des travaux.**

Monsieur Magueye TOURE a remercié l'ensemble des participants pour leur intérêt à prendre part au panel et félicité les participants non sans rappeler le contexte dans lequel se tenait le panel. Il a rappelé que l'absence d'état civil est une source d'apatridie. **Il a souhaité que l'appel de Bucarest lors du dernier Sommet de la Francophonie sur les droits des personnes soit entendu de même que celui d'Erevan à venir** et qu'il tienne en compte les sujets débattus ici aujourd'hui .

Monsieur Sonhibou LY a d'emblée félicité les initiateurs de l'événement et transmis les messages de remerciements et de félicitations de Madame le Ministre de la Bonne Gouvernance, et de la Protection de l'Enfance. **Le non enregistrement des enfants constitue un handicap de taille. Il a réitéré l'engagement de leur département ministériel à adresser convenablement les questions d'état civil et de respect des droits des personnes.**

Madame Aissatou DIOUF a introduit ses propos par des remerciements d'usage. Elle a rappelé l'acuité avec laquelle se posait la problématique. Les deux thématiques du panel : état civil des enfants et droits des femmes rurales entretiennent des liens très ténus. Elle a noté que les difficultés étaient davantage perceptibles dans le monde rural qu'en milieu urbain d'où la pertinence de la connexion entre les deux thèmes du panel. Elle a suggéré la traduction en langues nationales des mécanismes juridiques pour mieux informer les populations. Elle a félicité les synergies naissantes entre le Gouvernement et les Organisations de la Société civile. Elle a enfin mis l'accent sur **les contraintes, enjeux et défis liés à l'absence d'état civil en milieu rural tels que la baisse du taux de fréquentation scolaire, le rôle des facteurs socio-anthropologiques comme la mobilité de certaines populations (pêcheurs, éleveurs, nomades etc.)**.

Madame Julie MIVILLE-DECHENE après les remerciements d'usage adressés aux organisateurs notamment aux autorités politiques a indiqué **que les droits des femmes sont au cœur des priorités gouvernementales des programmes internationaux du Québec et du Canada aussi, depuis juin 2017**. Elle a en outre indiqué que le Québec a inauguré il n'y a pas longtemps une Délégation Générale au Sénégal, son principal partenaire en Afrique. Commentant son périple au Sénégal notamment à Dakar, Ziguinchor, Thiès, elle a tenu à partager avec l'assistance quelques citations retenues lors d'échanges sur le terrain :

« *Les femmes sont braves* », par un étudiant de l'Université Assane SECK de Ziguinchor ;

« *Le seul conseil aux jeunes filles est de continuer leurs études* », par une étudiante de l'Université Assane SECK de Ziguinchor ;

« *La femme n'est pas totalement l'égale de l'homme* », par un jeune garçon à Thiaroye.

Elle a fait état dans son intervention des obstacles et des avancées dans le respect des droits des femmes même au Québec notamment dans la sphère privée. Elle a dit le **Québec est disposé à un partage mutuel d'expérience et d'expertise avec le Sénégal qui, sur le plan parlementaire fait mieux que le Québec avec une représentation de plus de 42% à l'Assemblée nationale.**

Elle a décrit les violences faites aux femmes encore très prégnantes au Québec d'où les nombreux plans d'actions stratégiques et le succès rencontré par la campagne **#MoiAussi (#MeToo)**. Elle a terminé par saluer une ONG Québécoise active au Sénégal appelée Mère Monde, en rappelant l'exemple de Thiessoises invitées au Québec et leur perception de la vie des femmes au Québec en particulier le stress ambiant qui caractériserait leur quotidien.

Après les salutations d'usage, le **Professeur Ndioro NDIAYE** s'est prononcée sur la genèse du Panel à partir des récentes rencontres en particulier les activités et la coordination du Réseau lors des travaux de la 62^{ème} Commission de la Femme des Nations Unies en mars 2018 en saluant l'activité parallèle organisée en marge de l'événement sur le Statut de la Femme sur par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, autour du thème : « **Accès des femmes et des filles aux technologies de l'information et de la communication, comme levier d'autonomisation : avancées et perspectives** ». L'idée de ce panel a vu le jour lors d'un déjeuner de travail invité par Mme DECHENE à New York.

Elle a profité de l'instant aussi pour annoncer le lancement imminent de la Plateforme d'évaluation de l'Etat Civil, initié par Regards de Femmes dirigé par Madame Michèle VIANES et membre du RF-EFH. Passant en revue les chiffres de l'enregistrement à l'état civil, elle a fait remarquer **toute l'étendue de la tâche à accomplir dans un pays où, chez les femmes rurales, près de quatre personnes sur cinq sont concernées par le défaut ou d'irrégularités en matière d'état civil dont plus de trois sur cinq soit 62,2% pour le bulletin de naissance et 16,4% pour le jugement supplétif tandis que 17,6% d'entre elles déclarent n'en posséder aucun.** Elle a cependant attiré l'attention des participants sur les

efforts déployés par l'Etat du Sénégal principalement le Projet d'appui à la modernisation de l'état civil avec le soutien de l'Union européenne. Un projet qui a déjà permis de numériser 68% des quelque 23 millions d'actes d'état civil. Un acquis auquel il faut ajouter la gratuité des actes d'état civil depuis 2017, a-t-elle tenu à rappeler. Avant de conclure, elle esquissé quelques questions essentielles que l'on est en droit de se poser si on veut une gouvernance plus efficiente de l'état civil de nos enfants et celle des droits des femmes en milieu rural :

« Que veut la Francophonie en termes de gouvernance de l'état civil et du respect effectif des droits des femmes et des jeunes filles rurales ? »

- *Que peut-t-elle faire à l'heure actuelle pour assurer une gouvernance de l'état civil et le respect effectif des droits des femmes et des jeunes filles ? Avec quelles ressources ? »*



Une vue du prédiuim lors de la cérémonie d'ouverture. De gauche à droite : Madame Penda DIOUF SECK, SEM Augustin Richard PARAINA, Ambassadeur de Madagascar au Sénégal, Madame Mona LAROUSSI, Directrice Adjointe de l'IFEF, Professeur Ndioro NDIAYE, Coordinnatrice du RF-EFH, Monsieur Magueye TOURE, Directeur de la Francophonie, Madame Nafissatou DIOUF CTI du ministère de la femme , de la famille et du genre du Senegal.

B. PRESENTATION DE MONSIEUR SONHIBOU LY

Monsieur Sonhibou LY a axé son intervention autour des six points suivants :

- Contexte ;
- Défis ;
- Approches stratégiques ;
- Recommandations.

Il a mis en exergue les avancées notées dans la gouvernance du secteur de l'état civil au Sénégal depuis quelques années notamment la gratuité de l'état civil rendue possible par le décret n°2017 – 229 portant dispense des droits de délivrance des jugements rendus à l'occasion des audiences foraines, session 2017. Il a ensuite rappelé les facteurs favorables et défavorables en termes de gestion de l'état civil. Au chapitre des facteurs facilitant, Monsieur LY a noté **la mise en œuvre de la Politique nationale de Protection de l'enfance, le Projet d'appui à la modernisation de l'état civil, l'Acte III de la Décentralisation** qui responsabilise les chefs de village dans la déclaration des enfants. Au rang des facteurs défavorables, il a cité : **la méconnaissance des procédures et de la gratuité de l'état civil principalement les procédures dans les délais ou hors délais; le défaut de reconnaissance paternelle ; faiblesse de la numérisation ; les procédures longues et pénibles ; l'éloignement des centres d'état civil ; etc.**



La présentation de Monsieur Sonhibou LY.

Monsieur LY a fait remarquer l'importance des **enjeux autour de la problématique d'une bonne gouvernance de l'état civil surtout en zone rurale pour garantir l'effectivité de l'exercice de la citoyenneté et de la reconnaissance de l'existence juridique de la personne elle-même.**

Il a conclu par quelques recommandations parmi lesquelles :

- La modernisation de l'état civil ;
- L'informatisation sur les centres d'état civil ;
- L'interopérabilité ;
- Le renforcement des capacités des agents d'état civil ;
- Etc.

C. DEBATS EN PLENIERE

Modérés par Mme Mona LAROUSSE, Directrice adjointe de l'IFEF, les débats en plénière ont été organisés en tour de table.

Madame Tiné NDOYE a d'emblée déroulé l'historique du Réseau qu'elle dirige. Le Réseau qui regroupe les femmes rurales est né en 2001, selon la Présidente, de l'ineffectivité et du déficit de représentativité des femmes rurales au plus haut niveau. Se prononçant sur les difficultés que vivent les femmes rurales et les dangers y compris dans la santé de la reproduction, accès à la terre, etc. auxquels ces femmes sont confrontées, elle a cité sa propre expérience de jeune citadine, femme au foyer, confrontée aux dures conditions de vie en milieu rural.

Elle a insisté sur l'accès à **l'information et à la sensibilisation des ruraux surtout dans les zones éloignées des centres villes, les régions périphériques, enclavées où l'information circule mal. Elle a montré comment, par le biais des radios communautaires, son Réseau**

a pu sensibiliser et avoir un impact plus important sur la vie des populations rurales. D'où son appel pour une **meilleure participation politique des femmes**.



Une vue de l'intervention de Madame Tiné NDOYE.

Le Professeur Penda DIOUF SECK, Présidente du Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes, s'est inscrite dans la même veine que ses prédécesseurs en adressant ses félicitations aux initiateurs du panel. Elle a rangé les droits des femmes dans la dynamique du respect des droits de l'Homme. Elle a mis l'accent sur la nécessité d'autonomiser les femmes et les jeunes filles comme une composante essentielle du développement de nos pays. Considérant qu'il était plus facile de changer les lois que les mentalités concernant l'égalité femme/ homme dans notre pays, elle invite de passer de la volonté politique au courage politique.

Invitée à prendre la parole en qualité de Représentante spéciale du Président de la République auprès de la Francophonie, le Professeur **Penda MBOW** s'est félicitée de la tenue de cette rencontre. Elle a suggéré de **formuler une résolution sur les questions d'état civil et de droits des femmes rurales en vue du XVII^e Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Erevan (Arménie) en fin 2018**. Cette résolution pourrait être portée par certains pays comme le Sénégal, le Québec, la France, et des organisations de la société civile telles que le Forum d'échanges et de rencontres administratifs mondiaux (FERAM), le Réseau Francophone pour l'Egalité Femme / Homme (RFEFH), le Réseau des Femmes Parlementaires (RFPF). Elle a continué en évoquant une anecdote qui en dit très long sur la nécessité de l'état civil : un film de Mastro Mastroeni qui retrace l'histoire d'un sourd-muet, dont l'identité a été usurpée par un homme à la suite de la mort de son père pour indûment hériter de sa fortune.

Convoquant l'expérience du Congo sur les conséquences de la destruction de l'état civil et ses incidences sur la situation d'un pays en crise ou sortant de crise, elle a alerté sur l'immensité des tâches de reconstruction des bases fondamentales de l'identité d'un peuple quand l'essentiel des actes d'identification des personnes ont disparu. Elle a mis en parallèle les questions d'état civil et celles des enfants talibé ici chez nous. Elle a en outre cité l'exemple d'une jeune fille qui n'a pu, à deux reprises, passer le baccalauréat pour défaut d'acte d'état civil. Elle a par ailleurs indexé la vénalité des agents de l'état civil.



Une vue de l'intervention du Professeur Penda MBOW.

Elle a enfin regretté que **l'évanescence de la plupart des mouvements féministes au Sénégal et du féminisme lui-même en soutenant que les hommes utilisaient les combats des femmes contre elles.** Elle a exhorté les parties prenantes à doter les organisations féministes de davantage de moyens.

Madame **Diago NDIAYE** a mis l'accent sur les avancées enregistrées du Sénégal en matière d'état civil dans la décennie 1990 jusqu'aux premiers mois de l'année 2000 avec le fonctionnement du projet Noyau d'enfance du Ministère du Développement social consistant en des garderies d'enfants. Dans le sillage de ce projet, elle a mentionné l'établissement d'un manuel intitulé *Les dix droits et devoirs des enfants* élaboré en collaboration avec Mme le juge Dior FALL SOW dont l'article 2 est justement relatif à l'état civil des enfants.

Elle a relevé des **incohérences dans la gratuité de l'état civil au Sénégal du fait que les hôpitaux refusent le certificat d'accouchement à ceux qui ne se sont pas acquittés de leurs frais de séjour dans l'établissement.** Elle a terminé par formuler une proposition de création d'un cadre de concertation interministériel et évoquer le cas des enfants talibés qui sillonnent le pays et qui ne disposent pour l'essentiel d'aucune pièce aux fins d'identification. Toute chose qui peut s'avérer dangereux au vu du contexte sécuritaire sous-régional.

Monsieur Ibrahima KANE a placé son intervention sous les auspices de **la lutte contre l'apatridie.** Cette question rejoint l'engagement des Etats africains à œuvrer farouchement pour l'éradication du phénomène. Il a fait remarquer que **dans beaucoup de pays africains, les femmes ne pouvaient pas encore transmettre la nationalité.**



Une vue de l'intervention de Monsieur Ibrahima KANE.

Il a ensuite commenté quelques principes gouvernant l'accès, la jouissance et l'exercice de l'état civil à savoir : **l'universalité, la gratuité et l'accessibilité, l'immédiateté**. Concernant l'universalité, il a relevé quelques écueils notamment **la non prise en compte des spécificités liées à l'état de l'individu**. Citant une étude menée dans la région de Thiès, il a affirmé que 80% des personnes vivant avec un handicap, dans la localité, n'avaient pas de pièce d'identité. Il a poursuivi sa réflexion en rappelant la situation des enfants nés hors mariage. Pour la gratuité de l'état civil, il a noté **un paradoxe dans la mesure où les centres d'état civil et les lieux d'enregistrement ne sont pas toujours accessibles**. Les personnes habitant les zones rurales devant parfois déboursier des frais de transports supplémentaires pour se faire établir une pièce d'identité. D'où sa suggestion de dupliquer l'exemple **d'une application disponible au Burkina Faso qui permet aux parents de déclarer leur enfant via le cellulaire et de recevoir le numéro d'enregistrement de celui-ci**. A propos de l'immédiateté, il préconisé la généralisation et l'attribution de statut aux *badiénou gokh*. Il a

terminé par la question de la gouvernance et d'instabilité des frontières (seuls 18% d'entre elles sont effectivement démarquées) dans un contexte de pastoralisme élevé avec 250 millions d'individus mobiles.

Madame Dior FALL SOW a d'emblée confirmé que faire évoluer les mentalités était une tâche hautement plus difficile que de changer les textes de lois. Commentant l'exemple de l'application développée au Burkina Faso sur l'enregistrement à l'état civil, elle s'est interrogée sur l'état d'avancement d'un modèle similaire expérimenté au Sénégal à partir de 2012 non sans rappeler le rôle que les maisons de droit pouvaient jouer dans l'accès à l'état civil. Elle a ensuite rappelé à l'assistance que **le respect des droits des femmes n'étaient ni plus ni moins que celui des droits de l'Homme avec cependant des spécificités liées au genre**. Elle a enfin plaidé que les terres soient réparties de façon effective en comblant le fossé entre ce qui est consacré et ce qui est effectivement vécu par les populations.



Une vue de la présentation de Madame Dior FALL SOW.

Elle est également intervenue pour répondre à une question de **Monsieur Alex BRAYLE** sur le droit de la succession au Sénégal selon le genre. Elle dira que le régime sénégalais de la succession est caractérisé par l'hybridité : droit commun et droit musulman à la discrétion des familles qui peuvent choisir l'une ou l'autre des deux formules même si le droit musulman est consacré comme droit commun pour les familles musulmanes. Dans le premier cas (succession ab intestat de droit commun), le principe est l'égalité sans distinction de sexe. Dans le second cas, l'inégalité est la règle : 2 parts pour l'héritier de sexe masculin et une part pour la fille ou la femme.



Une vue de l'intervention de Madame Marieme Baba SY.

Madame Marieme Baba SY, Député et ancienne ministre des Affaires sociales, de l'enfant et de la famille mauritanienne, a introduit son intervention par des félicitations à l'endroit des organisateurs en particulier le Professeur Ndioro NDIAYE pour son rôle dans l'apaisement de la crise sénégal-mauritanienne de 1989. Elle a poursuivi avec un **partage de l'expérience des parlementaires mauritaniennes en matière d'état civil avec les**

caravanes organisées par le réseau des femmes parlementaires de Mauritanie sillonnant l'ensemble du territoire national pour informer les femmes sur leur participation politique, économique et sociale et la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que l'accès et la protection de la propriété foncière de la femme. A ces préoccupations du Réseau, les femmes des lieux visités ont fait part des difficultés rencontrées dans l'accès à l'état civil de leurs enfants. Le Réseau a ainsi pu plaider et obtenir la généralisation d'attestations pour les jeunes candidats aux examens ne disposant pas d'acte d'état civil. Elle aussi rappelé **les difficultés d'accès à l'état civil en Mauritanie dues à la nature du système politique et juridique du pays : la femme ne transmettant pas la nationalité.**

Madame Aminata KEBE, Chargée de programme en droits de l'homme au HCDH, a transmis les messages de félicitations et d'encouragement de Monsieur Andrea ORI, Représentant régional du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme/Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest. Elle a décliné quelques aspects du travail du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme/Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest en matière d'état civil avec une composante exclusivement dédiée à cette problématique. Elle a suggéré la formation et la sensibilisation du personnel en charge de l'état civil y compris les parajuristes. Commentant le Code de la famille du Sénégal elle a fait remarquer quelques dispositions discriminatoires en particulier son article 195 qui dispose :

« L'enfant né d'un commerce incestueux ne peut être reconnu par son père, hormis le cas où le mariage de ses auteurs n'est plus prohibé par l'effet des dispositions de l'article 110 du présent Code. »

Pour ce qui est du respect des droits des femmes rurales, elle a relevé un fait troublant et hautement discriminatoire à l'égard des femmes : **« les femmes représentent 72% des travailleurs agricoles, mais ne représentent que 2% des prioritaires »**. Elle a finalement

plaidé pour un meilleur accès des femmes rurales à la bonne terre, pour une harmonisation des textes à tous les niveaux et l'élimination des dispositions discriminatoires, une meilleure protection des enfants talibés dans un contexte de porosité des frontières.

Monsieur Mouhamadou Moustapha DIAGNE, Chargé de croissance, de militantisme et de formation à Amnesty International Sénégal, après les félicitations a introduit son propos par une boutade sur **le déficit d'universalité de l'état civil en donnant l'exemple de Ranérou où sur une année aucun décès n'a été enregistré par les officiers et auxiliaires d'état civil**. Monsieur DIAGNE a noté la corruption gangrénant le secteur de l'état civil au Sénégal du fait souvent des difficiles conditions de travail et de vie des travailleurs dudit secteur. Il a préconisé **le plaidoyer et la communication pour une meilleure gouvernance de l'état civil ainsi que le développement d'une synergie entre les acteurs qui travaillent sur la question de l'état en particulier les Organisations de la société civile.**

Madame Hélène Rama NIANG, Présidente de Femmes Education Culture Santé et Développement en Afrique, est revenue sur les projets pilotes en termes de facilitation d'accès à l'état civil. Elle a en ce sens rappelé **les campagnes menées à Kolda, en Casamance, lors des Louma (marchés hebdomadaires) avant de déplorer le peu de suivi de ces actions**. Elle a remarqué un **recul du féminisme au Sénégal et dans le combat pour l'autonomisation des femmes de même qu'une mauvaise politisation des questions d'égalité femme – homme**. Elle a regretté la faiblesse de la mobilisation suite à la présumée apologie au viol du Professeur Songué DIOUF. Sur l'idée de Patronat des femmes rurales, proposée par le Professeur Ndioro NDIAYE, elle a souhaité un temps de réflexion supplémentaire et une rencontre entre acteurs pour en définir les contours.

IV. MOT DE LA FIN

Après une synthèse des travaux et des recommandations qui en ont résulté, le Professeur Ndiro NDIAYE et Madame Julie MIVILLE-DECHENE ont remercié tous les participants au Panel et rappelé la nécessité de **maintenir la dynamique enclenchée**. Les changements sont difficiles à percevoir mais il fallait continuer à accompagner les femmes surtout en milieu rural. Elles ont clôturé le panel non sans formuler quelques recommandations.

V. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS A FAIRE

A l'issue du panel, il a été retenu, pour suivi et mise en œuvre, les recommandations suivantes :

ETAT CIVIL	RESPECT DES DROITS DES FEMMES RURALES
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rendre Universel et Gratuit l'enregistrement des Naissances ; ▪ Moderniser le système d'enregistrement des Naissances par le biais des technologies de l'information et de la communication ; ▪ Etablir des plans de communication et de sensibilisation auprès des populations sur l'importance de l'Etat civil ; ▪ Renforcer les partenariats entre le Sénégal – le Québec et la Francophonie, pour la mise en place d'un Réseau pour la Promotion des Droits des enfants ; ▪ Eradiquer l'apatridie par l'enregistrement des naissances et la délivrance de documents d'identité ; ▪ Donner un statut légal aux « badiénou gokh » pour un suivi et un enregistrement des naissances des enfants dans les zones urbaines comme rurales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Task Force ou Patronat des femmes du monde rural : groupe de pression de femmes leaders qui travaillent sur le monde rural ; ▪ Considérer l'Egalité des Sexes : dépasser la volonté politique et aller vers un courage politique ; ▪ Renforcer les partenariats entre le Sénégal et le Québec pour la résolution des problèmes liés à la condition des femmes ; ▪ Etablir une Convention Cadre entre les Ministères de l'enfance, de la Femme, de la Justice, affaires étrangères, pour la résolution des problèmes liés à la condition de la femme ; ▪ Fournir des moyens techniques et financiers aux institutions décentralisées engagées dans les questions relatives aux droits de la femme ; ▪ Appliquer de manière effective les textes relatifs à l'Elimination des violences faites aux femmes

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablir une synergie des actions de la société civile pour donner une réponse positive à la problématique de l'état civil ; ▪ Faciliter l'enregistrement des naissances à travers une mobilité des centres d'état civil ; ▪ Etablir des fora d'enregistrement des naissances dans les Louma (marchés hebdomadaires). 	<p>(CEDEF) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter les bonnes pratiques à un contexte régional ; ▪ Promouvoir et Diffuser les bonnes pratiques ; ▪ Vulgariser les mesures sur le Genre et la Parité.
---	---

VI. ANNEXES

Professeur Ndioro NDIAYE

Coordonnatrice du Réseau Francophone pour l'Égalité Femme Homme (RF-EFH)

Ministre Conseiller auprès du Président Macky Sall.

Madame le Ministre de la Bonne gouvernance et de la Protection de l'enfance,

Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre,

Madame l'Émissaire aux droits et libertés de la personne ;

Monsieur le Directeur de la Francophonie,

Excellences,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Distingués invités et participants,

C'est pour moi un grand plaisir et un honneur de vous souhaiter à toutes et à tous, en vos noms et titres respectifs, une très cordiale bienvenue à ce panel sur le droit à l'état-civil et les droits des femmes et jeunes filles en milieu rural.

La rencontre d'aujourd'hui représente à coup sûr une étape importante dans la réflexion sur l'état actuel et les perspectives d'amélioration de la gouvernance de l'état civil et des droits des femmes et jeunes filles dans notre espace francophone et bien au-delà.

Elle entre dans la logique des activités que mènent l'Etat du Sénégal, l'OIF, la Société civile et les partenaires techniques et financiers pour une Francophonie. C'est l'occasion de saluer l'événement parallèle organisé lors de la 62^{ème} édition de la Commission des Nations Unies sur le Statut de la Femme sur par le Ministère de la Femme, de la Famille et du Genre, autour du thème : « **Accès des femmes et des filles aux technologies de l'information et de la communication, comme levier d'autonomisation : avancées et perspectives** ».

En cette fin du 21^e siècle, la question de la régularité de l'état civil, demeure un problème récurrent dans beaucoup de pays du monde. 1 enfant sur 3 n'est pas déclaré dans le monde, et n'a donc pas d'existence légale. Selon l'UNICEF, 230 millions d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas déclarés à leur naissance. En Afrique Sub-saharienne, 85 millions d'enfants de moins de 5 ans n'ont pas d'Etat civil.

On compte, en effet, 6 millions d'enfants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord dans la même situation. Au Sénégal, près de quatre personnes recensées sur cinq (79,7%) déclarent posséder un acte d'état civil, 63,4% pour le bulletin de naissance et 16,3% pour le jugement supplétif.

La situation de la femme rurale l'est davantage. Chez les femmes, près de quatre personnes sur cinq sont concernées dont plus de trois sur cinq soit 62,2% pour le bulletin de naissance et 16,4% pour le jugement supplétif tandis que 17,6% d'entre elles déclarent n'en posséder aucun.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Depuis quelques années, le Sénégal multiplie pourtant des actions, avec le concours de ses partenaires africains comme extérieurs. En effet, depuis 2014, le Sénégal a lancé le Projet d'appui à la modernisation de l'état civil avec le soutien de l'Union européenne. Ce projet a déjà permis de numériser 68% des quelque 23 millions d'actes d'état civil. Un acquis auquel il faut ajouter la gratuité des actes d'état civil depuis 2017.

Malgré ces efforts, combler les déficits en termes de gouvernance de l'état civil et d'autonomisation effective des femmes et jeune filles en milieu rural comporte des défis multiples à relever, de nombreuses difficultés à surmonter. Permettez-moi Madame le Ministre de la Bonne gouvernance et de la Protection de l'enfance, Madame le Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre, Madame l'Emissaire aux droits et libertés de la personne, d'en esquisser quelques questions essentielles :

- Que veut la Francophonie en termes de gouvernance de l'état civil et du respect effectif des droits des femmes et des jeunes filles rurales?
- Que peut-t-elle faire à l'heure actuelle pour assurer une gouvernance de l'état civil et du respect effectif des droits des femmes et des jeunes filles ? Avec quelles ressources ?
- Quels partenariats mettre en œuvre pour adresser correctement la question de l'état civil et du respect effectif des droits des femmes et des jeunes filles rurales ?
- Quels sont ses priorités en matière de gouvernance des droits des femmes et jeunes filles en milieu rural et de l'état civil?

- La question de la numérisation de l'état civil et de l'accès des femmes rurales à l'économie numérique ?

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

A travers ce panel, nous voulons donc susciter une franche et productive réflexion à tous les niveaux de la chaîne de gouvernance de l'état civil pour amorcer des transformations profondes, durables en conformité avec la vision de l'OIF.

Mais ce panel s'inscrit surtout dans la droite ligne de la dynamique et de la volonté réaffirmée de l'OIF, des parties prenantes gouvernementales, organisations internationales, société civile, etc. à insérer le respect du droit à l'état civil et les principes directeurs de l'égalité entre des genres au cœur du dispositif intégral de gouvernance politique, sociale et économique.

Il nous faut donc sortir de cette rencontre d'aujourd'hui avec des recommandations fortes, pertinentes et stratégiques sur la question de l'état civil. Ces recommandations seront officiellement remises aux différentes parties : le Gouvernement du Sénégal, l'OIF, les partenaires techniques et financiers, les Organisations de la Société civile comme Document de travail en perspective d'une restructuration du secteur de l'état civil et des droits des femmes rurales.

Je vous remercie.

VII. LISTE DE PRESENCE

N ^o	Prénom et Nom	Organisations ou Structures	Titre / Fonction	Contacts Mail Téléphone
01	Magueye TOURE	Ministère de la Francophonie	Directeur de la Francophonie	magtoure@hotmail.com
02	Julie MEVILLE DECHENE	MRIF	Emissaire des droits et Libertés des personnes	Julie.miville.dechene@mri.gouv.qc.ca
03	Mona LAROUSSI	IFFF	Directrice Adjointe	mona.larossi@francophonie.org
04	Ndioro NDIAYE	RF-EFH	Coordonnatrice	ndioro.ndiaye1@gmail.com
05	Penda MBOW	Présidence de la République	Ministre Représentante du Chef de l'Etat auprès de l'OIF	mbowpenda372@gmail.com

06	Astou DIOUF	Ministère de la Femme de la Famille et du Genre	Conseillère Technique N 1	dioufastou9@yahoo.fr
07	Souhibou Ly	MBGPE/DPDE	Changé de la Planification et du	souhibouly02@gmail.com 77 711 78 17
08	Penda SECK DIOUF	CLVF / GIF	Présidente	nenuphar54@yahoo.fr 776387649
09	Tine NDOYE	Réseau National des Femmes Rurales	Présidente Agricultrice	tinendoye@yahoo.fr
10	Myriam FORTIN	Bureau du Québec à Dakar	Conseillère a la coopération et à la Francophonie	Myriam.Fortin@mri.gouv.qc.ca 78 439 82 59
11	Aminata KEBE	HCDH/BRAO	Analyste de Programmes	akebe@ohchr.org

12	Chantal GODIN	Ambassade du Canada	Directrice Adjointe aux Opérations	chantal.godin@international.gc.ca
13	Etienne BAILLARGEON	Bureau du Québec à Dakar	Premier Conseiller	Etienne.Baillargeon@mri.gouv.qc.ca
14	Lydie Sanka KABOU	UNFPA Sénégal	Coordonnatrice Programme VBGs/MGFs	sanka@unfpa.org 77 557 81 45
15	Fatou Bintou THIOUNE	Equitas / RADDHO REDAEM/APCF	Coordonnatrice	fbinou@hotmail.com 77 650 76 68
16	Laurent ILBOUDO	AUF	Coordonnateur Régional de Projet	laurent.ilboudo@auf.org 77 859 54 98

17	Ngoné Ali NGOM	WILDAF Sénégal	Chargé de Projet	ngonediaba87@gmail.com 775890794
18	Auguste PARAINA	Ambassade de Madagascar	Ambassadeur Présidente GAF	parinaauguste@gmail.com 776387691
19	Maimona TOURE SISSOKO	IFEF/OIF	Spécialiste de Programme PAIAE	maimouna.sissoko@francophonie.org
20	Adiaratou Anta DIOP FALL	FAWE	Pr de lettre en Service à la Direction Formation Communication Ministère Education	adiamassoud@yahoo.fr
21	Ibrahima KANE	OSF	AU Avocacy Director	ikane@osiwa.org 78 637 11 11
22	Adèle DICNE	Mer Monde	Responsable des partenariats et Stage	77 526 30 69
23	Isabelle DEMERS	Mer Monde	Directrice	77 644 62 03 isabelle.damers@monde.ca

24	Josée GREGARE	Mer Monde	Stagiaire Gestion Projets Mer Monde	josee430@live.fr
25	Alex BRAYLE	Indépendant		brayk.alex@gmail.com
26	Marieme Baba SY	Président REFPAM/Mauritanie	Député	mbs53.Refpam@gmail.com
27	Fatou Sow NDIAYE	ENDA Pronat Réseau National des Femmes Rurales	Coordonnatrice du Réseau National des Femmes Rurales	fatmagsow@gmail.com
28	Mouhamadou Moustapha DIAGNE	Amnesty International Sénégal	Chargée de Programme	moustapha.diagne@amnesty.sn 77 418 03 06
29	Hélène Rama NIANG	FECSEDA	Présidente	fecda@orange.sn 77 639 90 00
30	Assietou DIOP KAMARA	RF-EFH	Analyste Genre	assietoupendadiop@gmail.com

31	Bandiougou KONATE	RF-EFH AMLD	Chargé de Programme	viyekonate@gmail.com
32	Adama FAYE	AMLD	Stagiaire	fayadama00@yahoo.com
33	Tim	RF-EFH		tim.ol03@gmail.com

AGENDA DU PANEL

Horaire	Activités
8h – 8h30 min	Accueil et Installation des Invités
9h – 9h 05 min	Mot de Bienvenue de la Directrice Adjointe de l'IFEF, Madame Mona LAROUSSE (modératrice)
9h 05 min – 9h 10 min	Allocution du Représentant du Directeur de la Francophonie, Monsieur Maguèye TOURE
9h 10min – 9h 15 min	Allocution du Représentant du Ministre de la Protection de l'enfance et de la Bonne Gouvernance ; Direction de la promotion des Droits de l'Enfance, Monsieur Sonhibou LY
9h 15min – 9h 20min	Allocution du Représentant de Madame La Ministre de la Femme, de la Famille et du Genre, Madame Salimata DIOP DIENG, Madame Aissatou DIOUF
9h 20 min – 9h 25 min	Allocution de Madame Miville DECHENE : Emissaire au Droits et Libertés de la personne
9h25 min – 9h30min	Allocution du Professeur Ndioro NDIAYE : Coordinatrice du RF-EFH
9h30min	Panel et Débats
9h 30min – 11h 00min	<p><i>Le droit à l'Etat Civil des Enfants : Enjeux et Défis au sein de l'espace francophone.</i></p> <p>Panélistes :</p> <p>-Pr NDIORO NDIAYE</p> <p>- M. Sonhibou LY, Ministère de la Protection de l'enfance et de la Bonne Gouvernance / Direction de la promotion des Droits de l'Enfance,</p>
9h 30min - 9h 45min	
9h 45 min – 10h 00 min	
10h 00 min – 11h00 min	-Débats
11h 00min –11h20min	Pause-Café
11h20min – 12h 45min	Panel et Débats
11h20min – 11h 35 min	<p><i>Les Droits des femmes et des jeunes filles en milieu rural :</i></p> <p><i>Accès à la terre,</i></p> <p><i>Accès aux moyens de production</i></p> <p><i>Création d'un patronat féminin</i></p> <p>Panélistes :</p>
11h 35 min – 11h 50min	

11h 50min – 12h 05 min	Madame Tiné NDOYE, Présidente du conseil national des produits du cru -Madame Penda SECK DIOUF, CLVF - l’Emissaire aux Droits et Libertés de la Personne, Madame Miville DECHENE
12h 05min - 12h 50min	- Débats
13h 00 min	CLOTURE